

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**23 NOVEMBRE 2016**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016, à 19 h 30 (7 h 30 pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Lyna Pine , mairesse d'Angliers  
M. Luc Lalonde , maire de Béarn  
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest  
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin  
M. Norman Young , maire de Kipawa  
M<sup>me</sup> Isabelle Morin , mairesse de Laforce  
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury  
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
et préfet suppléant de la MRCT  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M. Éric Dubuque , maire de Moffet  
M. Denis Paquet , maire de Nédélec  
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord  
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny  
M<sup>me</sup> Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues  
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre  
M<sup>me</sup> Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues  
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre  
M<sup>me</sup> Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming  
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :**

M<sup>me</sup> Patricia Noël , présidente du Comité municipal de Laniel  
et représentante du territoire non organisé

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE :**

M. Arnaud Warolin , préfet de la MRCT

**EST ABSENT :**

M. André Pâquet , maire de Fugèreville

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable  
de la gestion des matières résiduelles  
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B. :** Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)  
de 19 h à 19 h 30.

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.**

**11-16-350**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**11-16-351**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2016.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2016 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M<sup>me</sup> Édith Lafond  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**Information**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**1<sup>re</sup> partie**

Aucune question de l'assistance.

**11-16-352**

**Le Rift - Soutien financier 2017.**

**Considérant** qu'en vertu de l'article 102 de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut supporter un organisme exploitant des équipements destinés à la pratique d'activités culturelles;

**Considérant** qu'une entente de deux ans a été signée entre le Rift et la MRC, afin d'établir les balises d'un soutien financier municipal en mars 2014;

**Considérant** le dépôt du plan stratégique 2014-2017 du Rift «*Planification stratégique et Plan d'action 2014-2017 – Affirmer son rôle de chef de file culturel dans la région*», le 20 octobre 2014, respectait l'une des clause incluse dans l'entente intervenue entre le Rift et la MRC, qui stipule que l'organisme doit fournir un bilan annuel d'activités, qui inclut une description de l'ensemble des activités réalisées au cours de l'année et une description des changements survenus, s'il y a lieu;

**Considérant** le dépôt des statistiques de fréquentation des différents lieux de diffusion du Rift en 2014-2015;

**Considérant que** la Ville de Ville-Marie participe d'ores et déjà au financement de cet équipement à portée territoriale;

**Considérant que** la municipalité de Kipawa et la Ville de Témiscaming assurent déjà le soutien financier du Centre, à Témiscaming;

**Considérant qu'un** soutien financier des municipalités locales est une décision locale;

**Considérant que** la MRC est soucieuse d'offrir à ses citoyens des services diversifiés sur son territoire, comprenant des services culturels de qualité et agit, à ce titre, comme porteur de dossier;

**Considérant que** le Rift contribue au développement économique et à la vitalité culturelle du Témiscamingue;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu unanimement

- ❖ Que soit approuvée la répartition de la contribution financière des municipalités pour le financement du Rift, selon une moyenne basée sur la population et la fréquentation, et ce, pour l'année 2017.

La contribution demandée pour l'année 2017, tel qu'indiquée dans le tableau ci-bas résulte d'un engagement par chacune des municipalités, suivant une position officielle du conseil municipal :

Municipalité	Contribution	Municipalité	Contribution
Angliers	1 106 \$	Lorrainville <sup>Note 1</sup>	8 221 \$
Béarn	4 468 \$	Moffet	898 \$
Belleterre	1 118 \$	Nédélec	1 511 \$
Duhamel-Ouest	7 806 \$	Notre-Dame-du-Nord	5 763 \$
Fugèreville	1 306 \$	Rémigny	1 604 \$
Guérin	0 \$	St-Bruno-de-Guigues	9 549 \$
Laforce	539 \$	St-Édouard-de-Fabre	3 181 \$
Latulipe-et-Gaboury	1 666 \$	St-Eugène-de-Guigues	2 914 \$
Laverlochère	4 630 \$	TNO Laniel	327 \$
<b>Total : 56 606 \$</b>			

*Note 1 : La municipalité de Lorrainville contribue selon le montant basé sur la population et contribuera en biens et services pour la balance.*

### 11-16-353

#### **Appui au Rift pour sa demande de financement auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).**

**Considérant que** le Rift est le seul organisme culturel reconnu par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) sur le territoire témiscamien, en tant que diffuseur des arts de la scène, du cinéma et des arts visuels;

**Considérant que** les municipalités témiscamiennes n'ont pas la démographie nécessaire pour offrir, chacune dans leur localité, les services culturels que dispense le Rift pour l'ensemble du territoire;

**Considérant qu'une** organisation comme le Rift est nécessaire, afin que la population du territoire témiscamien puisse bénéficier d'une offre culturelle diversifiée et de qualité;

**Considérant que** depuis 2014, les municipalités témiscamiennes appuient le Rift dans ses démarches de rationalisation et de maintien de l'organisme;

**Considérant que** le territoire du Témiscamingue se doit d'offrir à sa population des services culturels variés et de qualité, en termes de diffusion et d'animation;

**Considérant qu'**une organisation culturelle comme le Rift est nécessaire sur un territoire rural, tel que le Témiscamingue;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Éric Dubuque  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer le Rift dans sa demande de financement adressée au CALQ, afin de maintenir cet organisme culturel essentiel au développement et à l'épanouissement du Témiscamingue.

**11-16-354**

**Développement économique - Comité de l'Est témiscamien – Soutien financier pour le maintien en poste d'un agent de développement.**

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Éric Dubuque  
et résolu unanimement

- ❖ De reconduire un montant pour financer un salaire dédié au poste d'agent de développement pour le Comité de l'Est témiscamien, soit 50 % du salaire, jusqu'à un montant maximal de 23 252 \$.

Cette enveloppe sera prise à même l'enveloppe 2016-2017 du Fonds de développement des territoires (FDT).

Le comité de l'Est témiscamien met à la disposition des autres municipalités dévitalisées, cette ressource, selon une vision de décentralisation et de soutien à des besoins ponctuels.

**11-16-355**

**Développement économique - Création d'un fonds soutien au développement économique du Témiscamingue.**

**Attendu que** le fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue devra poursuivre la mission du défunt fonds d'adaptation et de diversification économique du Témiscamingue, (FADET);

**Attendu que** ce fonds demeurera une mesure d'aide à la préfaisabilité et à la faisabilité des projets d'entreprises;

**Attendu que** ce fonds visera à soutenir les promoteurs, lors des études préalables à la réalisation d'un projet, leur permettant de s'adapter ou de démarrer de nouveaux projets, afin de diversifier les assises économiques du Témiscamingue;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la création d'un fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue, selon les modalités contenues dans le projet « *Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue* », tel que déposé;

- ❖ Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Société de développement du Témiscamingue.

La MRC de Témiscamingue entamera des démarches pour aller chercher des partenaires, pouvant soutenir ledit fonds. Le comité d'analyse pourra être formé des personnes externes, notamment des partenaires contribuant au fonds.

#### 11-16-356

#### **Sécurité incendie - Poste de chargé de projet en sécurité incendie.**

---

**Considérant que** depuis mai 2016, la MRCT a fait l'embauche d'un chargé de projet et que celui-ci est en charge des dossiers liés à la formation, au schéma de couvertures de risques en sécurité incendie, au soutien aux municipalités, aux communications et autres;

**Considérant que** depuis mai l'embauche de cette 2<sup>e</sup> ressource, le préventionniste voit à la prévention et la sensibilisation, de même qu'au suivi à faire en lien avec les actions 45 et 46 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**Considérant que** l'action 46 du présent schéma de couverture de risques en sécurité incendie stipulant « *Offrir aux municipalités le pouvoir de déléguer la réalisation des plans d'intervention et des visites des risques plus élevés à la MRC, qui verra à déployer les ressources nécessaires.* » sera révisé au cours des consultations entourant le prochain schéma de couverture de risques en sécurité incendie, devant être adopté en 2017;

**Considérant que** suivant le choix des municipalités locales en lien avec l'action 46, les besoins seront alors analysés à nouveau pour tenir compte des responsabilités partagées, s'il y a lieu;

**Considérant** la recommandation du Comité en sécurité incendie (CSI) de reconduire le budget dédié à un chargé de projet en sécurité incendie, et ce, pour l'année 2017;

**Considérant** la mise sur pied prochaine d'une Régie intermunicipale en service de sécurité incendie, regroupant les municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, St-Bruno-de-Guigues, de St-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie;

**Considérant** le besoin en ressources humaines qu'occasionnera la mise sur pied de cette Régie intermunicipale et la possibilité qu'une ressource humaine soit mise en commun avec la MRC de Témiscamingue;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Jocelyn Aylwin  
et résolu unanimement

- ❖ De maintenir un budget dédié au poste de chargé de projet en sécurité incendie, à raison de 3 jours/semaine, pour l'année 2017;
- ❖ D'évaluer en cours d'année, au moment de la création de la Régie intermunicipale en service de sécurité incendie, la pertinence de maintenir en poste un chargé de projet en sécurité incendie, au sein de la MRC de Témiscamingue.

**Sécurité incendie - Composition et fonctionnement du comité en sécurité incendie (CSI) – Recommandation du CSI.**

**11-16-357**

**Considérant que** le CSI agit à titre de comité « aviseur », en matière de sécurité incendie pour la MRC de Témiscamingue. Ainsi, il voit à émettre des recommandations auprès du conseil des maires ;

**Considérant** le Comité en sécurité incendie (CSI) recommande un mode de composition et de fonctionnement du comité;

Il est proposé par M. Éric Dubuque  
appuyé par M. Bernard Flébus  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver les recommandations émises par le Comité en sécurité incendie (CSI), en adoptant le document « *Mandats, déroulement et composition du comité en sécurité incendie (CSI)* », tel que déposé ;

**Information**

**Sécurité incendie - Service d'urgence en milieu isolé – État de situation.**

Le conseil des maires prend acte des documents ayant été transmis, lors de la convocation à la présente séance du conseil, suivant les responsabilités à l'égard du Service d'urgences en milieu isolé (SUMI). Les municipalités locales étant concernées dans le protocole à mettre en place, les conseils municipaux sont invités à prendre connaissance des documents, afin que le conseil des maires puisse prendre position, lors de la séance du conseil du 21 décembre 2016 et ainsi mettre en place les procédures et le fonctionnement du service d'évacuation médicale hors-route.

**11-16-358**

**Sécurité incendie - Système de téléavertisseurs (pagettes).**

**Considérant que** l'entente relative à l'exploitation d'un réseau de télécommunication régional en sécurité civile pour les services d'urgence au Témiscamingue entre la MRCT et l'actuel fournisseur, Radio-Com JBM, est échue ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Morin  
appuyé par M. Bernard Flébus  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la MRC de Témiscamingue à aller en appel d'offres publique (SEAO), afin de maintenir, pour les services d'urgence au Témiscamingue, un service de téléavertisseurs pour tous les pompiers, incluant l'entretien, la mise à niveau et l'optimisation des bases secondaires;
- ❖ De prévoir dans l'appel d'offres la signature d'une entente de cinq ans, permettant ainsi d'assurer une continuité dans le service et la répartition sur plus d'une année des mises à niveau nécessaires sur les bases secondaires, en fonction des besoins;
- ❖ D'autoriser la MRC de Témiscamingue à demander des soumissions à des intervenants externes, afin d'offrir un support technique à la MRC, pour la rédaction du devis de l'appel d'offres, pour un montant maximal de 3 000 \$.

## **Sécurité incendie - Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Échéancier de travail.**

### **Information**

Dans le cadre de la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, un échéancier de travail est présenté au conseil des maires, comme suit :

<b><u>Étapes</u></b>	<b><u>Échéancier</u></b>
Rencontre préparatoire MSP / MRC (modalités de la révision)	Septembre 2016
Élaboration par la MRC d'un programme de travail	Septembre 2016
Bilan des 5 années de mise en œuvre (analyse et justification)	Été 2016
Élaboration du schéma révisé ** (portrait de la situation actuelle)	Septembre - octobre 2016
Élaboration du schéma révisé (optimisation et plans de mise en œuvre)	Septembre - octobre 2016
Rencontre d'information de la MRC avec les municipalités (art. 15)	Décembre 2016
Adoption par chacune des municipalités de leur plan de mise en œuvre respectif (art. 16)	Janvier 2017
Validation et intégration des plans de mise en œuvre au projet de schéma	Janvier 2017
Publication des avis pour les consultations publiques (minimum 10 jours avant l'assemblée)	Janvier 2017
Consultations publiques par la MRC (art. 18)	Février 2017
Rencontres du comité de sécurité incendie	Septembre et décembre 2016 - Mars et juin 2017
Modifications si nécessaires à la suite des consultations publiques (art. 19)	Février 2017
Résolution de la MRC pour la transmission du projet de schéma révisé au MSP (art. 20)	Mars 2017
Analyse et attestation du MSP (dans les 120 jours de la réception de tous les documents) (art. 21)	Avril, mai, juin 2017
Adoption par la MRC du schéma révisé attesté dans les 90 jours de sa réception à la MRC (art. 24)	Août 2017

Le 8 décembre 2016, se tiendra une présentation auprès des municipalités locales, où sont conviés les mairesses, maires, conseillères et conseillers municipaux, directrices et directeurs généraux, de même que les directeurs de service en sécurité incendie.

### **11-16-359**

#### **Développement touristique – Demande du secteur Sud.**

**Considérant que** l'arrivée du parc national d'Opémican est un moteur de développement économique majeur pour le Témiscamingue, mais particulièrement pour le secteur Sud, étant la porte d'entrée principale pour se rendre au parc;

**Considérant que** les retombées économiques attendues permettront à la région de développer des attraits et des services, qui répondront aux besoins des visiteurs;

**Considérant qu'il** est primordial de faire sortir les touristes du parc et de les inciter à visiter les communautés environnantes, partout au Témiscamingue;

**Considérant qu'en** ce sens, la création d'un poste d'agent de développement en tourisme s'avère essentielle;

**Considérant que** cette nouvelle ressource soutiendra les entrepreneurs en tourisme, planifiera, organisera et réalisera les activités liées à la promotion et à la commercialisation de produits et services touristiques du territoire témiscamien et plus particulièrement le Sud du Témiscamingue;

**Considérant qu'un** soutien financier est demandé à la MRC de Témiscamingue, pour procéder à la création de ce poste;

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M. Alain Flageol  
et résolu majoritairement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue s'engage à contribuer financièrement au projet « agent de développement touristique pour le secteur Sud », pour les trois prochaines années (2017-2018-2019) ;
- ❖ D'établir la répartition, entre les diverses instances concernées, comme suit :

Postes budgétaires	2017	2018	2019
MRCT (40 %)	26 800 \$	27 600 \$	28 400 \$
Laniel (12 %)	8 040 \$	8 280 \$	8 520 \$
TNO les lacs (12 %)	8 040 \$	8 280 \$	8 520 \$
Première Nation Kebaowek (12 %)	8 040 \$	8 280 \$	8 520 \$
Ville de Témiscaming (12 %)	8 040 \$	8 280 \$	8 520 \$
Municipalité de Kipawa (12 %)	8 040 \$	8 280 \$	8 520 \$
Total :	67 000 \$	69 000 \$	71 000 \$

- ❖ Que la contribution de la MRC de Témiscamingue, à la hauteur de 40 %, soit prise à même le Fonds de développement des territoires (FDT).

<b>Enregistrement du vote :</b>		
	<b>Nombre</b>	<b>Population</b>
<b>Pour</b>	16	11 111
<b>Contre</b>	3	3 819
M <sup>me</sup> Isabelle Morin (Laforce), M. Daniel Barrette (Laverlochère) et M. Bernard Flébus (Ville-Marie), votent contre la résolution et inscrivent leur dissidence.		
<b>Résolution adoptée à la majorité</b>		
<b><u>N. B. :</u></b>		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

**11-16-360**

**Adoption du budget 2017.**

Le préfet procède à la lecture du discours, en lien avec le projet de budget 2017. Ce discours sera disponible sur le site Web de la MRC de Témiscamingue, dans un document explicatif du budget 2017, suivant son adoption.

Note : Indice des prix à la consommation (IPC) : 1,3 %.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

❖ D'adopter le budget 2017, selon les dispositions suivantes :

1) Budget 2017 :

### Distribution des quotes-parts nettes 2017 par postes et fonctions

Postes et fonctions	2016		2017		Quotes-parts brutes 2017
	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	
1. Rémunération et frais de déplacement des élus	0 \$	234 265 \$	75 000 \$	315 647 \$	240 647 \$
2. Aménagement et développement régional	704 569 \$	557 579 \$	975 953 \$	867 533 \$	(108 420 \$)
3. Gestion financière et délégation des baux	459 651 \$	430 814 \$	479 424 \$	479 424 \$	0 \$
4. Ressources forestières et agricoles	10 000 \$	31 000 \$	30 000 \$	34 000 \$	4 000 \$
5. Projets autofinancés (Qc forme et Avenir enfants)	428 186 \$	428 186 \$	367 626 \$	367 626 \$	0 \$
6. Services collectifs – Aide financière	198 172 \$	248 172 \$	331 519 \$	381 519 \$	50 000 \$
7. Sécurité publique et incendie	60 222 \$	193 617 \$	110 455 \$	218 837 \$	108 382 \$
8. Administration	50 310 \$	165 123 \$	50 310 \$	217 285 \$	166 975 \$
9. Fonds d'intervention financière	14 500 \$	14 500 \$	15 860 \$	15 860 \$	0 \$
10. Développement économique	639 265 \$	740 831 \$	982 536 \$	1 015 711 \$	33 175 \$
11. Contributions – Corporation transport adapté	282 025 \$	282 025 \$	282 275 \$	282 275 \$	0 \$
12. Parc informatique	455 960 \$	617 101 \$	50 000 \$	223 581 \$	173 581 \$
13. Évaluation	78 000 \$	340 915 \$	78 000 \$	352 664 \$	274 664 \$
14. Cotisations aux organismes	0 \$	27 102 \$	0 \$	25 456 \$	25 456 \$
15. Programmes d'habitation	17 153 \$	17 153 \$	378 992 \$	378 992 \$	0 \$
16. Édifice	137 509 \$	137 509 \$	385 991 \$	385 991 \$	0 \$
17. Valorisation des matières résiduelles	706 746 \$	2 969 430 \$	1 243 595 \$	3 261 844 \$	2 018 249 \$
<b>Total</b>	<b>3 918 399 \$</b>	<b>7 004 508 \$</b>	<b>5 358 113 \$</b>	<b>8 344 821 \$</b>	<b>2 986 708 \$</b>

### Contributions 2017 pour les municipalités locales

Corporation du transport adapté	56 750 \$	Évaluation – Trois villes	53 000 \$
Pinces de désincarcération et évacuation médicale	50 000 \$	Sel et calcium	16 028 \$
Réseau incendie	20 000 \$	Rift	56 606 \$
Radios incendie	12 340 \$	Logiciel incendie	3 115 \$
Projet avertisseur fumée incendie	25 000 \$	Facturation transport relais écocentres locaux	37 861 \$
<b>Total : 330 700 \$</b>			

BUDGET 2017 ( )  
AFFECTATION DE LA RÉPARTITION DES TAXES, QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS PAR FONCTIONS ET ACTIVITÉS

Tableau 2  
Partie FONCTIONNEMENT

	QUOTES-PARTS 2017														CONTRIBUTIONS 2017														TOTAL FONCTIONNEMENT		
	PARTIE 1							PARTIE 4							2016-2017		PARTIE 3		PARTIE 6	PARTIE 2	PARTIE 5	PARTIE 1	PARTIE 6		TOTAL	2017	2016	2016-2017			
	ÉVALUATION UNF 2017	ÉLUS	AMÉNAO.	RESSOURCES FOREST & AGRICOL	SERVICES COLLECTIFS	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE	ADMINISTRATION	DEV. ÉCONO.	PARC INFO.	SOUS-TOTAL	ÉVAL.	COTIS. O.L.R.P.	SOUS-TOTAL	TOTAL 2017	T(%) 2016	VARIATION	CTA.T.	INCENDIE CARCERATIO N 4 ÉVALUATION MÉDICALE	INCENDIE RÉSEAU	INCENDIE RADIOS	ÉVALUATION VILLES & MUTATIONS	SEL & CALCIUM	PROJET AMÉNAGEMENT R DE FUMÉE	LE RFT	ENT LOGICIEL INCENDIE	TOTAL	QUOTES-PARTS CONTRIBUTIONS	QUOTES-PARTS CONTRIBUTIONS	VARIATION		
MONTANT TOTAL	1 463 973 679	240 647 (5 956)	(109 420) 26 591	4 000 0	50 000 0	108 382 (7 103)	33 175 0	173 561 0	668 339 (26 934)	274 664 (144 767)	25 436 4 107	300 120 (140 660)	968 459 (167 594)	0 279%	0	56 750 0	50 000 0	20 000 0	12 340 0	53 000 0	16 028 0	0 0	56 606 0	3 115 0	292 839 0	1 261 298 (167 594)	1 198 144 (44 260)	5,27% 279%			
MONTANT NET	236 661 (81 829)	0 0	4 000 0	50 000 0	96 946 0	129 872 0	33 175 0	173 561 0	641 405 (26 934)	129 868 0	29 562 0	159 460 0	800 865 (180 187)	-12%	0	56 750 0	50 000 0	20 000 0	12 340 0	53 000 0	16 028 0	0 0	56 606 0	3 115 0	292 839 0	1 093 704 (167 594)	1 153 878 (44 260)	-5%			
ANGULERS	26 386 633	4 269 (1 407)	72 801	1 650 0	2 290 0	598 3 129	11 502 0	3 575 807	4 302 15 884	21 721 27%	1 327 1 662	1 053 766	100 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
BÉARN	57 306 250	9 283 (3 443)	157 1 957	3 925 0	5 363 1 299	6 790 0	25 337 8 889	1 780 10 688	36 000 30 911	16%	2 983 3 609	1 053 520	150 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
DUMMEL-OUEST	112 022 100	18 108 (6 378)	306 3 624	7 477 10 024	2 539 13 262	49 177 14 786	3 543 18 328	67 505 74 116	-9%	5 636 7 064	1 053 438	150 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ÉLISEVILLE	24 549 968	3 363 (1 411)	67 358	1 652 2 200	556 2 811	10 788 3 128	786 3 914	14 702 18 585	-8%	1 255 0	1 053 602	100 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
GLVERN	26 470 344	4 290 (1 426)	72 904	1 846 2 334	600 3 139	11 556 3 942	753 4 735	16 293 21 250	-23%	1 332 1 667	1 053 438	100 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
KIPAWA	61 491 889	9 937 (3 343)	167 2 100	3 949 5 359	1 390 7 291	26 654 7 687	1 921 9 807	36 661 47 571	-23%	0 0	0 0	100 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LA FORCE	5 815 629	956 (307)	16 199	379 485	132 690	2 529 532	192 724	3 293 4 613	-32%	293 366	1 053 479	100 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LATULPE & GABOURY	20 756 329	3 308 (1 225)	57 709	1 416 1 908	470 2 461	9 154 2 968	654 3 622	12 779 12 050	6%	1 044 1 307	1 053 430	100 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LAVENLOCHÈRE	52 279 250	9 458 (3 051)	143 1 786	3 530 4 777	1 185 6 199	20 026 7 466	1 639 9 105	32 131 31 748	-1%	2 630 3 292	1 053 520	100 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LORRAINVILLE	90 939 430	14 690 (4 958)	248 3 106	6 826 7 899	2 061 10 787	39 707 11 363	2 856 14 719	33 201 30 377	-23%	4 675 6 726	1 053 530	100 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
MUFFET	19 212 200	3 098 (1 059)	52 856	1 279 1 656	436 2 278	8 396 3 066	826 2 692	11 079 14 274	-22%	367 1 210	1 053 725	100 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
NÉDELEC	27 416 995	4 434 (1 440)	75 956	1 700 2 354	621 3 261	11 931 3 596	840 4 436	16 367 25 327	-30%	1 379 1 727	1 053 602	150 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
NOTRE-DAME-DU-NORD	83 719 634	13 541 (4 491)	229 2 859	5 276 7 279	1 897 9 926	36 517 11 203	2 575 13 778	50 295 67 377	-25%	4 212 0	1 053 971	250 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
RÉMIONY	28 000 415	4 538 (1 546)	77 966	1 777 2 504	635 3 320	12 261 4 245	844 5 089	17 360 20 393	-17%	1 409 1 763	1 053 520	100 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ST-BRUNO-DES-ORGUES	115 477 495	18 662 (6 521)	316 3 844	7 656 10 284	2 617 13 892	50 649 16 162	3 644 18 806	69 465 79 513	-13%	5 810 7 222	1 053 726	200 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ST-ÉDOUARDE-DE-FABRE	16 588 719	3 185 (3 262)	150 1 932	3 791 5 162	1 282 6 707	24 901 8 200	1 763 9 963	34 864 36 114	-1%	2 646 3 562	1 053 607	100 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ST-ÉLÉON-DE-GRANGES	50 652 490	8 197 (2 862)	139 1 730	3 321 4 550	1 448 6 006	22 226 7 189	1 569 8 758	30 964 34 705	-11%	2 548 3 190	1 053 766	100 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
SOUS-TOTAL	899 064 780	138 910 (48 131)	2 348 29 338	56 287 76 431	19 467 101 888	376 605 116 189	26 830 143 016	519 621 695 936	-14%	10 420 43 407	16 842 10 247	2 100 14 761	18 968 55 160	1 872 203 484	723 005 767 183	-6%															
BELLETERRE	14 477 512	2 334 (801)	40 494	1 256 1 717	633 0 0	4 990 0	6 331 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
TÉMISCAMING	274 446 365	44 365 (15 272)	750 9 373	17 923 24 281	6 219 32 541	120 179 0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
VILLE-MARIE	225 763 900	36 432 (12 577)	617 7 711	14 978 19 779	5 116 26 768	98 824 0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
SOUS-TOTAL	514 887 777	83 130 (28 656)	1 406 19 678	39 985 48 314	11 683 61 026	225 334 0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
JANIS	41 153 240	6 600 (2 173)	112 1 406	2 354 3 522	353 4 801	17 914 5 095	1 281 6 327	24 291 29 988	-19%	2 071 2 592	1 053 430	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
LES LACS	45 057 023	7 203 (2 877)	134 1 878	4 609 6 182	1 172 8 818	21 846 8 616	1 451 19 067	31 713 34 589	-8%	2 668 3 089	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
SOUS-TOTAL	90 221 922	14 620 (8 058)	247 3 083	6 734 8 125	2 044 19 658	39 560 13 713	2 732 16 444	56 004 64 572	-13%	4 639 5 681	1 053 438	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
BAOUE VILLAGE	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
TÉMISCAMING FIRST NATION	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
WINNEWAY	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
SOUS-TOTAL	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		

ÉTAT COMPARATIF  
AFFECTATION / RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rémunération/déplacement des élus	199 000	208 763	276 451	216 070	221 739	234 285	240 647
Aménagement du territoire	(45 118)	(65 110)	(95 842)	(173 776)	(140 725)	(146 990)	(108 420)
Ressources forestières et agricoles	57 000	25 000	57 000	26 000	24 000	21 000	4 000
Projets	0	10 000	0	0	0	0	0
Services collectifs	97 250	114 250	130 250	116 291	116 291	90 000	50 000
Sécurité Publique et Incendie	151 516	102 018	100 619	104 284	77 145	133 396	108 382
Administration	111 266	110 388	149 942	134 875	131 729	114 813	166 975
Fonds d'intervention financière	12 000	12 000	12 000	10 000	0	0	0
Développement économique + pacte rural	103 347	110 263	131 501	141 501	129 698	101 566	33 175
Parc informatique	180 845	171 307	157 022	158 457	161 117	161 141	173 561
Votre	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations O.L.R.P.	0	0	0	0	0	0	0
Service forestier & géomatique	5 000	0	0				



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET CUMULATIF

	GESTION DES MATIÈRES			FACTURATION TRANSPORT REL	FONCTIONNEMENT (INCLU CONTRIBUTION) + GMR			QUOTES-PARTS FINAL 2017
	RÉSIDUELLES				QUOTES-PARTS GLOBAL		2016-2017	
	PARTIE 1				2017	2016	VARIATION	
	2017	RÉEL ESTIMÉ 2016	VARIATION GMR 2016-2017		FONC + GMR	FONC + GMR	FONC + GMR	
MONTANT TOTAL	2 018 249	2 126 890	-5,11%	37 861 \$	3 317 408	3 325 035	-0,23%	3 081 318 \$
MOINS: SURPLUS	(225 922)	(363 323)	-38%		(393 516)	(407 588)	-3,45%	(393 516) \$
MONTANT NET	1 792 327	1 763 567	1,63%	37 861 \$	2 923 892	2 917 442	0,22%	2 687 803 \$
ANGLIERS	38 583	40 217	-4,06%	772 \$	62 008	69 151	-10,33%	55 795 \$
BÉARN	76 501	76 676	-0,23%	1 981 \$	133 272	117 012	13,90%	115 390 \$
DUHAMEL-OUEST	86 750	87 030	-0,32%	2 257 \$	180 292	179 537	0,42%	159 891 \$
FUGÈREVILLE	28 294	28 880	-2,03%	681 \$	52 538	54 106	-2,90%	44 232 \$
GUÉRIN	29 716	30 957	-4,01%	1 779 \$	52 955	56 307	-5,95%	47 340 \$
KIPAWA	59 815	57 898	3,31%	2 347 \$	99 969	105 672	-5,40%	96 477 \$
LAFORCE	14 878	15 930	-6,61%	432 \$	23 555	24 734	-4,76%	18 424 \$
LATULIPE & GABOURY	35 574	30 293	17,44%	618 \$	56 812	49 229	15,40%	49 395 \$
LAVERLOCHÈRE	68 434	71 403	-4,16%	1 746 \$	114 635	113 074	1,38%	103 195 \$
LORRAINVILLE	136 355	134 461	1,41%	3 382 \$	216 765	225 902	-4,04%	194 851 \$
MOFFET	14 909	17 871	-16,57%	483 \$	31 877	36 333	-12,26%	26 954 \$
NÉDELEC	37 022	33 010	12,15%	0 \$	60 688	63 295	-4,12%	54 768 \$
NOTRE-DAME-DU-NORD	141 126	143 952	-1,96%	2 193 \$	206 069	219 051	-5,93%	195 633 \$
RÉMIGNY	34 107	29 936	13,93%	573 \$	59 184	56 553	4,65%	52 866 \$
ST-BRUNO-DE-GUIGUES	114 440	108 624	5,35%	0 \$	216 123	213 981	1,00%	189 704 \$
ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	55 411	52 388	5,77%	1 613 \$	104 754	97 582	7,35%	93 121 \$
ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	41 758	35 627	17,21%	3 328 \$	89 368	80 818	10,58%	75 291 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 013 673</b>	<b>995 151</b>	<b>1,86%</b>	<b>24 186 \$</b>	<b>1 760 864</b>	<b>1 762 335</b>	<b>-0,08%</b>	<b>1 573 325 \$</b>
BELLETERRE	33 686	33 336	1,05%	718 \$	49 759	47 221	5,37%	40 745 \$
TÉMISCAMING	314 613	297 581	5,72%	6 018 \$	473 456	455 336	3,98%	434 793 \$
VILLE-MARIE	260 755	267 481	-2,51%	6 685 \$	401 540	408 718	-1,76%	370 938 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>609 054</b>	<b>598 398</b>	<b>1,78%</b>	<b>13 402 \$</b>	<b>924 756</b>	<b>911 275</b>	<b>1,48%</b>	<b>846 476 \$</b>
L'ANIEL	4 941	10 008	-50,64%	273 \$	36 339	43 445	-16,36%	31 303 \$
LES LACS	1 205	5 208	-76,86%	0 \$	38 476	45 585	-15,60%	35 387 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6 146</b>	<b>15 217</b>	<b>-59,61%</b>	<b>273 \$</b>	<b>74 815</b>	<b>89 030</b>	<b>-15,97%</b>	<b>66 689 \$</b>
EAGLE VILLAGE	39 688	36 915	7,51%	0 \$	39 688	36 915	7,51%	39 688 \$
TIMISKAMING FIRST NATION	85 932	81 911	4,91%	0 \$	85 932	81 911	4,91%	85 932 \$
WINNEWAY	37 833	35 975	5,16%	0 \$	37 833	35 975	5,16%	37 833 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>163 453</b>	<b>154 801</b>	<b>5,59%</b>	<b>0 \$</b>	<b>163 453</b>	<b>154 801</b>	<b>5,59%</b>	<b>163 453 \$</b>

### 1.1) Informations fiscales et financières

➤ **Quotes-parts :**

- Budget 2017 2 926 012 \$ – 0,200 \$ / 100 \$ – 190,38 \$ / habitant
- Budget 2016 2 917 446 \$ – 0,213 \$ / 100 \$ – 188,97 \$ / habitant
- Écart 8 566 \$ – (0,013 \$) / 100 \$ – 1,41 \$ / habitant

➤ Évaluation foncière uniformisée 2017 : 1 463 973 579 \$ 6,8 %

➤ Évaluation foncière uniformisée 2016 : 1 375 991 712 \$

➤ Population : 15 369

- 2) **Compensation de la collecte sélective (recyclage) de Recyc-Québec** : la compensation à venir pour la prochaine année est estimée à 520 000 \$ et sera versée selon les modalités de Recyc-Québec.

Ces compensations sont reçues et conservées à la MRCT, conformément à l'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles, sur l'ensemble du territoire.

- 3) **Traitement des élus pour l'année 2017 :**

	2014	2015	2016	2017
Réunion CA, conseil et extérieur de la MRCT	150,33 \$	153,49 \$	155,48 \$	157,50 \$
Réunion dans la MRCT	75,15 \$	76,73 \$	77,72 \$	78,73 \$
Selon règlement n° 170-09-2014 : Indexation annuelle IPC (1,3 % en 2017)				

- 4) **Frais de déplacement et de séjour – élus et personnel pour l'année 2017 :**

	2016	2017
Automobile	0,45 \$ / km	0,45 \$ / km
Avion, autobus, taxi	Coût réel	Coût réel
Déjeuner	7 \$	7 \$
Dîner	20 \$	20 \$
Souper	20 \$	20 \$
Coucher	Coût réel	Coût réel
Coucher chez parents ou amis	15 \$	15 \$

- 5) **Renouvellement de la politique de travail et des règles de fonctionnement des employés de la MRCT, pour l'année 2017 :**

Une politique de travail et les règles de fonctionnement sont en vigueur à la MRCT, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1978.

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1984, la MRCT s'engage à maintenir une assurance collective pour ses employés à temps plein, conformément au règlement n° 14-11-1983 adopté le 23 novembre 1983.

Les cotisations régulières de la MRCT sont identiques aux cotisations régulières versées par le participant, soit une somme égale à 50 % de la prime de l'employé.

L'assurance collective comprend :

- ⇒ Assurance-vie;
  - ⇒ Assurance-salaire;
  - ⇒ Assurance-maladie;
  - ⇒ Soins dentaires.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, la MRC s'engage à maintenir un « régime de retraite simplifié » (Fonds de pension) pour ses employés à temps plein ou partiel, ayant six mois de services continus.

La cotisation totale est de 5 % du salaire brut, partagée à parts égales employeur-employé. Une contribution de l'employé pourrait être majorée, sans toutefois augmenter celle de l'employeur. Tant et aussi longtemps que l'employé demeure à l'emploi de la MRC, il doit participer au fonds et ne peut exiger le remboursement ou le transfert, en tout ou en partie, avant sa retraite, de la cotisation versée par l'employeur. L'employé qui quitte la MRC en dispose à sa guise, mais la part de l'employeur sera immobilisée, minimalement jusqu'à l'âge de 55 ans.

Modification effective, suite au CA du 6 mai 2015 (réf. : résolution n° 05-15-212A).

- Congés de maladie : 10 jours par année, monnayables à 50 %;
- Congés fériés et fêtes payés : 12 jours par année;
- Vacances annuelles :
  - ⇒ Moins de 3 ans : 10 jours;
  - ⇒ Plus de 3 ans : 15 jours;
  - ⇒ Plus de 10 ans : 20 jours;
  - ⇒ Plus de 25 ans : 25 jours.
- Politique de prévention et d'intervention en matière d'abus sexuel et/ou physique et de harcèlement en milieu de travail :

Chaque employé de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT) doit être traité équitablement au travail, dans un milieu exempt de harcèlement, de comportements offensifs et de discrimination. Aucun comportement jugé comme étant du harcèlement ou de la discrimination ne sera toléré. Toute action de cette nature sera traitée en fonction de la sévérité de l'offense et fera l'objet de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au congédiement.

- Concernant les règles et règlements des opérateurs et du personnel de l'Écocentre :

De par la nature de leur travail, les opérateurs sont tenus de respecter un code de conduite, émis par la MRCT, qui comprend des règles concernant les éléments suivants :

- 1) Responsabilité en cas d'accident;
- 2) Sécurité et usage des équipements, tels que les camions;
- 3) Conduite et comportement :
  - ⇒ Alcool et drogue sur les lieux du travail;
  - ⇒ Courtoisie envers la clientèle;
  - ⇒ Ponctualité;
  - ⇒ Vol et vandalisme sur le matériel de la MRCT;
  - ⇒ Négligence au volant;
  - ⇒ Oublier trop souvent des bacs, lors de la collecte;
  - ⇒ Négligence dans le chargement et la disposition des déchets et des matières recyclables;
  - ⇒ Flânage et retard sur l'itinéraire;
  - ⇒ Falsification de la carte de temps;
  - ⇒ Transport d'un passager, sans autorisation.
- 4) La MRCT fournit à chaque employé les équipements de sécurité (bottes, gants, imperméable, etc.).

L'employeur rembourse l'achat de bottes de sécurité, jusqu'à concurrence de 200 \$ pour les opérateurs et mécaniciens, une fois par année. Pour les employés des autres services, dont l'utilisation des bottes est nécessaire à la réalisation de leurs tâches, le remboursement se fera aux deux ans.

Modification effective, suite au CA du 2 septembre 2015 (réf. : résolution n° 09-15-382A) – Effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### 11-16-361

#### **Avis de motion pour l'adoption du règlement n° 186-12-2016 déterminant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2017 et les contributions des municipalités ainsi que les territoires non organisés.**

- Avis de motion : 23 novembre 2016;
- Adoption du règlement : 21 décembre 2016.

Monsieur Maurice Laverdière, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget), pour l'exercice financier 2017 et les contributions des municipalités ainsi que des territoires non organisés sera soumis au conseil, pour adoption à la séance ordinaire du 21 décembre 2016.

**11-16-362**

**Renouvellement de l'entente MRC et Sûreté du Québec – Appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).**

**Considérant que** plus de 1040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

**Considérant que** les municipalités locales assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

**Considérant que** les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

**Considérant que** les municipalités n'ont actuellement aucun levier, afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

**Considérant que** la prévisibilité des coûts est essentielle, afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

**Considérant que** le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année, à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

**Considérant que** les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin et que le résultat final a été approuvé par les membres du comité de révision;

**Considérant que** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

**Considérant que** la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé, sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

**Considérant que** la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non*, à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

**Considérant que** la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;
- ❖ De demander que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;
- ❖ De demander qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;
- ❖ De demander que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

**11-16-363**

**Renouvellement de l'entente MRC et Sûreté du Québec – Appui à la MRC Robert-Cliche.**

---

**Considérant que** des négociations entre le milieu municipal et le ministère de la Sécurité publique du Québec sont présentement en cours, pour établir une entente cadre sur la fourniture de services de la Sûreté du Québec;

**Considérant** que les MRC doivent être davantage partie prenante de ces négociations;

**Considérant** la position de la MRC Robert-Cliche;

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Jocelyn Aylwin  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue appuie la résolution n° 5783-16 de la MRC Robert-Cliche dans leurs demandes;
- ❖ Que les MRC assumant 53 % des coûts reliés à la fourniture de services de la SQ, étant ainsi partenaire financier majoritaire, que le Comité de sécurité publique puisse jouer un réel rôle, quant aux objectifs à établir, les résultats obtenus dans les plans d'actions locales et régionales, de même qu'avoir un processus clair pour l'évaluation du directeur du poste, situé sur le territoire de la MRC;
- ❖ Que les revenus découlant des amendes émises par la Sûreté du Québec sur les routes provinciales puissent être redistribuées auprès des municipalités, selon le même pourcentage assumé par le milieu municipal, pour les frais reliés à la fourniture de services de la SQ;

- ❖ Que la présente résolution soit transmise à toutes les MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

**Information**      **Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.**

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités, faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

**11-16-364**      **Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour le lancement d'un deuxième appel d'offres pour l'implantation d'une technologie permettant le traitement des déchets ultimes.**

**Considérant que** le conseil des maires avait autorisé le lancement d'un appel d'offres pour l'implantation d'une technologie permettant le traitement des déchets ultimes, le 20 janvier 2016 (résolution N<sup>o</sup> 01-16-034);

**Considérant que** la rédaction du devis s'est effectuée entre février et juillet 2016 et que l'appel d'offres a été publié sur le *Système électronique d'appel d'offres* (SEAO), le 26 juillet 2016;

**Considérant que** l'ouverture des soumissions était le 7 octobre 2016, mais qu'aucune offre de services n'a été déposée;

**Considérant qu'un** état de situation fut présenté aux élus le 19 octobre 2016, en réunion de travail, et qu'il a été convenu de réviser le projet, pour exclure ou modifier certains éléments au devis et de retourner en appel d'offres;

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la publication d'un deuxième appel d'offres auprès du *Système électronique d'appel d'offres* (SEAO), pour réaliser la phase 3 du Centre de valorisation des matières résiduelles, soit l'implantation d'une technologie permettant le traitement des déchets ultimes, conformément aux dispositions du Code municipal et à la Politique contractuelle de la MRCT.

Les soumissions devront être déposées en conformité avec les modalités de l'appel d'offres.

**Information**      **Développement économique des projets hydroélectriques – Mission exploratoire le 25 novembre 2016.**

Lors de la séance ordinaire du conseil des maires du 21 septembre 2016, il fut voté qu'une délégation prenne part à un voyage au Lac-Saint-Jean, afin de réaliser une mission exploratoire et d'ainsi échanger avec les élus de la MRC Maria-Chapdeleine, des projets Val-Jalbert et 11<sup>e</sup> Chute de la rivière Mistassini.

La mission se tiendra vendredi, le 25 novembre 2016. La délégation sera composée du préfet de la MRC de Témiscamingue, Monsieur Arnaud Warolin, de la directrice générale, Madame Lyne Gironne, des élus siégeant sur le comité économique de la MRC de Témiscamingue, mais également des élus des municipalités touchées par le projet Onimiki, soit Laniel et Témiscaming.

Ont aussi été conviés à se joindre à la délégation, les chefs des quatre communautés autochtones présentes sur le territoire. Partenaire majeur et membre du comité économique, la Société de développement du Témiscamingue sera représentée par son président, Monsieur Daniel Bourgault.

**Information**    **Suivi – Comité administratif de la MRCT.**

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2016 du comité administratif, ayant été transmis par courriel aux élus le 11 novembre 2016.

**11-16-365**    **Adoption du rapport 2015-2016 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) (région Abitibi-Témiscamingue).**

Le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) finance la Table GIR (50 625 \$ / année) ainsi que la construction/réparation des chemins forestiers et des travaux sylvicoles (113 904 \$ / année). Le rapport annuel doit être adopté par le conseil des maires de chaque MRC de la région. Ce programme prend fin le 31 mars 2018.

**Attendu qu'une** entente de délégation est intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

**Attendu que** le rapport annuel doit être signé par la direction générale de chacune des MRC ainsi que de la Ville de Rouyn-Noranda et adopté par chaque conseil;

**Attendu que** l'adoption du rapport annuel est nécessaire pour recevoir le dernier versement de la subvention;

**En conséquence,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Maurice Laverdière  
et résolu unanimement

❖ D'adopter le rapport annuel 2015-2016, relatif au PADF, et d'autoriser sa signature par la direction générale, comprenant les éléments suivants :

- Tableau 1 (Table GIR – PAFI) année 2015-2016 (version du 9 novembre 2016);
- Tableau 2 (interventions ciblées – projets) année 2015-2016 (version du 9 novembre 2016).

**11-16-366**    **Appui à la MRC de Roussillon – Demande d'accès à l'information : tarification des services.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la MRC de Roussillon dans sa demande auprès de la ministre responsable de l'accès à l'information et réforme des institutions démocratiques, de modifier la grille de tarification allouée aux organismes publics, afin de tenir compte des dépenses de ces dernières, pour répondre aux demandes d'accès à l'information;
- ❖ Et que copie de cette résolution soit transmise à la directrice générale de la MRC de Roussillon, M<sup>me</sup> Colette Tessier, au président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), M. Bernard Sévigny, et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Richard Lehoux.

**Information**

**Avis de dépôt à la MRCT de la déclaration 2016 des intérêts pécuniaires du préfet.**

La directrice générale – secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Lyne Gironne, donne avis au conseil du dépôt le 22 novembre 2016 à la MRC de Témiscamingue de la « Déclaration des intérêts pécuniaires 2016 » de M. Arnaud Warolin, préfet de la MRC de Témiscamingue, élu au suffrage universel le 3 novembre 2013.

**Information**

**Sentinelle Outaouais.**

Les élus prennent acte de la venue prochaine au Témiscamingue de M<sup>me</sup> Adèle Michon, directrice des opérations au Québec, et de M. Patrick Nadeau, directeur général, de Sentinelle Outaouais.

Une rencontre se tiendra en début d'année 2017 et à laquelle les élus seront conviés.

**11-16-367**

**Regroupement des Offices municipaux d'habitation (OMH) – État de situation et demande d'appui des municipalités locales concernées.**

**Considérant** la position officielle du conseil des maires en date du 19 août 2015, par sa résolution N<sup>o</sup> 08-15-351;

**Considérant que** le conseil des maires statue toujours sur l'importance que le Témiscamingue puisse prendre la décision en concertation avec les instances concernées, quant à l'avenir des offices municipaux d'habitation situés sur son territoire;

**Considérant que** les représentants des municipalités de Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, de la ville de Témiscaming et de la ville de Ville-Marie ont signifié leur position, via une correspondance transmise le 21 novembre 2016;

**Considérant qu'**aucune demande ne sera adressée à la MRC de Témiscamingue, pour déclarer sa compétence en matière de gestion du logement social;

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue réitère sa décision prise en août 2015, à savoir :

- D'exiger du gouvernement qu'il tienne compte des réalités du Témiscamingue, en l'occurrence, les réalités linguistiques et culturelles, sociales et géographiques, qui diffèrent entre Témiscaming et le reste de la MRC, dans son analyse concernant la réorganisation des OMH;
  - Qu'en tenant compte de ces réalités, le gouvernement prévoit le maintien des centres décisionnels, en lien avec la gestion des OMH au Témiscamingue;
  - De laisser l'opportunité au territoire de MRC de définir leur propre modèle de gestion, basé sur l'efficacité, l'efficacé et la proximité avec la clientèle;
  - De laisser aux municipalités le choix de convenir du meilleur modèle de gestion des OMH au Témiscamingue.
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue appuie les municipalités locales de Lorrainville, St-Bruno-de-Guigues, la ville de Témiscaming et la ville de Ville-Marie, dans leur démarche d'un regroupement consensuel des quatre offices municipales d'habitation, sur le territoire témiscamien.

**11-16-368**

**Demande d'appui aux télévisions communautaires autonomes du Québec.**

**Considérant que** la Télévision communautaire du Témiscamingue et la Télévision communautaire de Témiscaming-Kipawa demandent l'appui de la MRC de Témiscamingue, afin d'assurer la pérennité des Télévisions communautaires autonomes (TCA) auprès du gouvernement et du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

**Considérant** les nouvelles règles du CRTC, en lien avec le financement des cablôdistributeurs pour la production de contenu local;

**Considérant que** ces nouvelles règles risquent de fragiliser les télévisions communautaires autonomes du Québec, en raison des obligations actuelles des cablôdistributeurs envers ces derniers, qui risquent de disparaître et entraîner un sous-financement des télévisions communautaires;

**Considérant** la contribution importante des télévisions communautaires au Témiscamingue pour le développement et le rayonnement de notre territoire;

Il est proposé par M. Alain Flageol  
appuyé par M. Denis Paquet  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la demande de la Télévision communautaire du Témiscamingue et de la Télévision communautaire de Témiscaming-Kipawa, par l'envoi d'une lettre, à leur intention, les soutenant pour assurer la pérennité des télévisions communautaires autonomes;
- ❖ De mandater M. Arnaud Warolin, préfet de la MRC de Témiscamingue, pour la signature de cette lettre, au nom du Conseil des maires de la MRC de Témiscamingue.

**Demande pour la tenue d'une enquête judiciaire provinciale sur les relations entre les autochtones et les services policiers au Québec.**

---

**11-16-369**

**Considérant** la gravité des allégations soulevées, lors de la diffusion, à l'automne 2015, du reportage de l'émission *Enquête*, dénonçant de présumées violences et agressions sexuelles commises contre des femmes autochtones;

**Considérant** la décision du Directeur des poursuites pénales et criminelles de ne pas porter d'accusations, en lien avec les allégations d'abus, à l'égard de plaignantes et plaignants autochtones, impliquant principalement des policiers de la Sûreté du Québec;

**Considérant** l'importance de maintenir des relations harmonieuses avec et entre toutes les communautés présentes sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;

**Considérant** l'importance, pour l'ensemble des citoyens de la région, peu importe leur origine, d'avoir un niveau de confiance très élevé envers les services policiers;

**Considérant que** cette confiance est minée pour de nombreux membres Autochtones;

**Considérant que** la problématique soulevée par l'émission *Enquête* déborde le cadre de Val d'Or et de l'Abitibi-Témiscamingue, cette dernière étant provinciale;

**Considérant que** la sécurité publique est sous la juridiction du Gouvernement du Québec;

**Considérant que** pour le Témiscamingue, le maintien de relations harmonieuses entre les Autochtones et les Allochtones est vital pour le développement et l'épanouissement de notre territoire;

**Considérant qu'il** importe d'enrayer toutes formes de racisme systémique, dont peuvent être victimes les Autochtones;

**Considérant que** le Gouvernement du Québec doit prendre ses responsabilités dans ce dossier;

Il est proposé par M. Norman Young  
appuyé par M<sup>me</sup> Isabelle Morin  
et résolu unanimement

❖ De réclamer, auprès du Gouvernement du Québec, la tenue d'une enquête judiciaire provinciale sur les relations entre Autochtones et les services policiers au Québec.

**Information**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

---

**2<sup>e</sup> partie**

Des questions en lien avec la composition du comité de sécurité incendie, sur le système de téléavertisseurs, de l'adoption du budget 2017 et des offices d'habitation municipaux sont posées par un membre de l'assistance.

**Levée de l'assemblée.**

---

**11-16-370**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Éric Dubuque  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochain conseil des maires : 21 décembre 2016**

Il est 20 h 58.

---

Arnaud Warolin, préfet

---

Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant  
et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le  
conseil des maires lors d'une séance subséquente.**